



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
des affaires  
européennes**

## **L'Europe agit pour le climat !**

*Parce que le défi climatique nous concerne tous, l'Union européenne a - au cours des cinq dernières années - posé les bases d'une politique environnementale ambitieuse. Les objectifs sont clairs : devenir le premier continent neutre pour le climat, accompagner les différents acteurs dans cette transition et garantir une concurrence loyale avec nos principaux partenaires.*



©Akil Mazumder

### **Le cap donné par l'Union européenne en matière environnementale est ambitieux.**

- Ambitieux car l'Union européenne s'est fixé l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et la cible intermédiaire de réduction d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.
- Ambitieux car à travers cet ensemble de normes, l'Union européenne veut montrer l'exemple et réaffirmer son rôle précurseur dans la lutte contre le changement climatique.
- Ambitieux enfin car ce sont tous les secteurs d'activité qui sont concernés (industrie, transports, bâtiments mais aussi agriculture).

### **Plus précisément, parmi les mesures les plus emblématiques :**

- **La fin des véhicules à moteur thermique à partir de 2035** : en 2035, les constructeurs automobiles proposeront uniquement des voitures et camionnettes électriques. D'ici là, les constructeurs devront réduire les émissions de CO2 de 55% pour les voitures et de 50% pour les camionnettes neuves sur la période 2030-2034 (par rapport à 2021). La Commission devra réexaminer l'efficacité du texte en 2026.
- **Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** : cet outil a été créé pour éviter les phénomènes de délocalisation de la production vers des pays tiers. Le mécanisme agira comme un bouclier contre le risque de « fuite de carbone » en encourageant les



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
des affaires  
européennes**

producteurs de pays tiers à respecter les mêmes règles que l'Union. La mise en œuvre opérationnelle de cet outil est prévue en janvier 2026.

**Bien sûr, après la phase d'adoption d'une quinzaine de textes vient désormais la phase de mise en œuvre et d'accompagnement des acteurs concernés.**

C'est dans ce contexte que plusieurs fonds ont été prévus :

- **Le fonds pour une transition juste** qui vise à amortir les conséquences économiques et sociales de la transition vers une énergie propre. Ce fonds vient en soutien des six régions françaises les plus exposées (la Normandie, les Pays de la Loire, les Hauts-de-France, le Grand-Est, l'Auvergne-Rhône-Alpes, et la Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de plusieurs secteurs industriels (métallurgie, chimie, ciment, verrerie et production d'électricité à base de charbon). Ce fonds permet par exemple de financer la reconversion et la formation des salariés des secteurs en déclin et en transformation, ainsi que l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers d'autres secteurs.
- **Le fonds social pour le climat** (65Md€) soutiendra les personnes les plus affectées par la hausse du coût des énergies fossiles. Par exemple, il permettra de financer l'achat de véhicules moins polluants et d'aider à rendre les logements moins énergivores.

***Pour aller plus loin : stratégies, directives, règlements, communications, plans d'actions et cadres stratégiques***

[\*Directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne - octobre 2003\*](#)

[\*Pacte vert pour l'Europe - décembre 2019\*](#)

[\*Règlement modifiant le règlement \(UE\) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris - juillet 2021\*](#)

[\*Directive modifiant la directive \(UE\) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil, le règlement \(UE\) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil et la directive 98/70/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et abrogeant la directive \(UE\) 2015/652 du Conseil - juillet 2021\*](#)

[\*Directive pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique et annexe - mars 2022\*](#)

[\*Directive modifiant la directive 2003/87/CE en ce qui concerne la contribution de l'aviation à l'objectif de l'Union en matière de réduction des émissions dans l'ensemble de l'économie et mettant en œuvre de manière appropriée une mesure globale fondée sur le marché - février 2023\*](#)

[\*Règlement établissant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières - mai 2023\*](#)

[\*Règlement instituant un Fonds social pour le climat et modifiant le règlement \(UE\) 2021/1060 - mai 2023\*](#)

[\*Directive relative à l'efficacité énergétique et modifiant le règlement \(UE\) 2023/955 \(refonte\) - septembre 2023\*](#)



**PREMIER  
MINISTRE**

**Secrétariat général  
des affaires  
européennes**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Les outils financiers principaux mobilisés**

[LIFE +](#)

[Horizon Europe](#)

[Fonds européen de développement régional \(FEDER\)](#)

[Banque européenne d'investissement](#)

[NextGenerationEU](#)

**Autres sources**

Toute l'Europe - ["Greenwashing" : les députés européens votent pour interdire les publicités écologiques trompeuses sur les produits](#) – 17 janvier 2024

Toute l'Europe – « [Transition énergétique : qu'est-ce que le Fonds social pour le climat ?](#) » - 25 avril 2023